

GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

... Les encombrants



Vos déchets volumineux (appelés encombrants) ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères sur les points de collecte.

Ils font l'objet d'un ramassage à part, organisé selon des modes fixés par la Ville de Carcassonne.

Chacun est responsable de ses déchets !

- Le Covaldem11 collecte vos déchets ménagers en sacs, en containers, le verre trié et les emballages ménagers.
- Tous les autres déchets doivent être recyclés, déposés en déchetteries ou évacués à votre demande par les services de la ville de Carcassonne.

Que faire de mes déchets encombrants ?

- ✓ Les recycler, les donner, les réparer.
- ✓ Les déposer en déchetterie.
(liste des déchetteries en p4)
- ✓ En cas d'impossibilité, contacter le service encombrant de la ville de Carcassonne
0800 66 66 41 gratuit.

Pourquoi ?

Les déchets déposés hors des containers et autres structures de tri :

- ✗ Peuvent être fortement verbalisés.
- ✗ Augmentent le risque de blessures par les usagers.
- ✗ Augmentent le risque d'incendie.
- ✗ Rendent l'accès difficile aux usagers et services publics.
- ✗ Augmentent la pollution.
- ✗ Donnent une image négative du quartier.



La GUP (Gestion Urbaine de Proximité) permet d'améliorer le cadre de vie de votre quartier. Ensemble, nous contribuons à agir sur la propreté, la voirie, les déchets ou les espaces verts publics.

La Conte/Ozanam/Ste-Marie · Le Viguiet/St-Jacques · La Bastide/Pont-Vieux
Fleming/La Reille · Grazailles

Pour lutter contre les encombrants qui salissent nos quartiers

Carcassonne Agglo et le **Covaldem11** proposent des solutions :

- Des déchetteries à votre disposition sur toute l'Agglomération
- Des broyeurs itinérants pour valoriser vos déchets verts, information 04 68 11 97 00
- **Des actions innovantes, « les Nudges »**



Exemple de Nudges Graph pédagogique (Covaldem11 et One-One) incitant les usagers à respecter les zones de dépose (quartier de Grazailles).

Création de la police de l'environnement

Compte tenu du nombre grandissant de dépôt sauvage d'encombrants sur l'espace public, en déc 2021, la Ville de Carcassonne décide de créer au sein des services techniques, la « Police de l'environnement ».

Son rôle consiste à garantir le respect de la réglementation environnementale. Mesure politique forte de la ville pour lutter contre les infractions à l'environnement. Cette brigade est composée de 5 agents assermentés

Contact : 04 11 47 75 15
ou police.environnement@mairie-carcassonne.fr



Les outils

Le service se dote d'outils de communication :



Logo de la Police de l'environnement



Rubalise informative



Rubalise informative, action coercitive en cours



Quelles sont ses actions quotidiennes de la police de l'environnement ?

- Identifier les personnes qui déposent des déchets encombrants sur l'espace public.
- Verbaliser les contrevenants ne respectant pas la réglementation.
- Facturer aux contrevenants le coût de l'enlèvement.

Statistiques 2022
842 infractions relevées
250 verbalisations



Montant des amendes :

- Dépôt de déchets sans respecter le règlement de collecte :
68€ + frais d'enlèvement
- Abandon ou dépôt illégal de déchets (« dépôt sauvage ») :
135€ + frais d'enlèvement
- Entrave à la libre circulation sur la voie publique par dépôt de déchets :
135€ + frais d'enlèvement
- Brûlage de bio déchets (déchets verts...) (sauf autorisation préfectorale) :
135€

La Régie de quartiers

Au-delà de leur mission d'entretien de l'espace public, leurs actions consistent à communiquer sur la problématique du traitement des encombrants et conduire des actions de sensibilisation. Etre respectueux des règles c'est respecter le travail des agents.

Les bailleurs sociaux

ALOGEA, Habitat Audois et Marcou Habitat oeuvrent quotidiennement sur vos quartiers, afin d'assurer leur propreté et d'améliorer votre cadre de vie.

**COÛT DU TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS :
500 000€ PAR AN**

Les déchetteries proches

Carcassonne - La Fajeole

Route de Montredon

De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h

Le dimanche : 9h à 12h30

Carcassonne - Salvaza

1075 bd FX Fafeur

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-18h30

Samedi 8h30-18h30

Dimanche 8h30-12h30

Villemoustaussou

Départementale D118

De lundi au samedi 9h-12h et 14h-18h

Fermée le dimanche

Trèbes

Chemin de Fontiès d'Aude

De lundi à samedi : 9h-12h et 14h-18h

Fermée le dimanche



MOBILISONS-NOUS POUR NOTRE QUARTIER !

JE REMARQUE UNE PROBLÉMATIQUE EN LIEN AVEC LA PROPRETÉ DANS MON QUARTIER :

N°VERT DE VILLE DE CARCASSONNE : 0800 66 66 41

COVALDEM : <https://www.facebook.com/Covaldem11/>

CONTACT CARCASSONNE AGGLO : frederic.fillaquier@carcassonne-agglo.fr